

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 19 juillet 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11 et 12 juillet 2011

2011 DPVI 114 Subventions à huit associations du quartier Fontaine au Roi menant des actions au titre de la Politique de la Ville dans le 11^e arrondissement au titre de la Région.

Mme Gisèle STIEVENARD, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2511-14 ;

Vu le Contrat Urbain de Cohésion Sociale voté le 27 mars 2007 ;

Vu le projet de délibération en date du 28 juin 2011, par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution de subventions à des associations œuvrant pour la politique de la Ville sur le 11^e arrondissement ;

Vu la délibération CR 30-07 adoptée le 13 mars 2007 modifiée par la délibération CR 71-08 du 26 juin 2008 régissant les interventions de la Région en matière de Politique de la Ville ;

Vu la délibération du Conseil de Paris votée le 30 septembre 2008 approuvant la signature d'une convention entre la Ville de Paris et le Conseil Régional d'Ile de France ;

Vu l'avis du Conseil du 11^e arrondissement en date du 30 juin 2011 ;

Sur le rapport présenté par Mme Gisèle STIEVENARD, au nom de la 5^e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 10.000 € est attribuée à l'association Ombre en Lumière (14432, D09824 / 2011-04611), 18 rue de l'Orillon (11e), pour une action intitulée le local.

Article 2 : Une subvention de 10.000 € est attribuée à l'association Ateliers du Chaudron (11108, D01229/2011-04612), 31 passage de Ménilmontant (11e), pour une action intitulée "implantation de la compagnie et de l'orchestre de quartier". M. le Maire de Paris est autorisé à signer une convention correspondant au projet subventionné.

Article 3 : Une subvention de 2.500 € est attribuée à l'association Tatoosport, (8164, X04229 / 2011-04614), c° SUARDET, 9 avenue Taillade (20e) pour une action intitulée "fédérer une équipe de filles".

Article 4 : Une subvention de 5.000 € est attribuée à l'association Mouvement pour un Développement Social Local - Intervention (MDSL-I) (13908, X00270 / 2011-00832) 16 rue Deguerry (11e), pour l'action intitulée "projets d'habitants".

Article 5 : Une subvention globale de 6.000 € est attribuée à l'association le Picoulet - mission populaire 11e (8561, D06412), 59 rue de la Fontaine au Roi (11e) pour une action éducative et culturelle d'un montant de 4.000 € (2011-04616) et une action d'accompagnement éducatif des jeunes d'un montant de 2.000 € (2011-04615). M. le Maire de Paris est autorisé à signer une convention correspondant au projet subventionné.

Article 6 : Une subvention globale de 7.500 € est attribuée à l'association Paris Est Mouvement (12946, D05635), 4 passage de la Fonderie (11e), pour deux actions intitulées : ateliers de danse hip-hop d'un montant de 4.000 € (2011-04617) et ateliers graffiti de 3.500 € (2011-02311).

Article 7 : Une subvention de 3.000 € est attribuée à l'association Le Cercle de Loisirs à l'Usage des Baladins, 51 rue de la Porte de Buc 78000 Versailles, pour le projet Programme d'Ateliers Réussir l'Insertion (PARI).

Article 8 : Une subvention de 3.500 € est attribuée à l'association D'Ici-D'Ailleurs (13405, X04827, 2011-02266), rue Pauline Kergomard (20e), pour un accueil parentalité et une ludothèque.

Article 9 : Les dépenses correspondantes, s'élevant au total à 47.500 €, seront imputées au chapitre 6, rubrique 020, nature 6574, ligne 15006 - provision pour subventions de fonctionnement et versement de subventions régionales du budget de fonctionnement 2011 de la Ville de Paris.